



# Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination

20 mai 2008  
Français  
Original : anglais

---

## Première session ordinaire de 2008

Berne, 28 avril 2008

### Principales conclusions

#### I. Introduction

1. La première session ordinaire de 2008 du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), présidée par le Secrétaire général, s'est tenue le lundi 28 avril 2008 dans la matinée au siège de l'Union postale universelle (UPU), à Berne.
2. Cette session a été suivie d'une séance privée du Conseil qui s'est tenue le même jour dans l'après-midi. Un séminaire a en outre été organisé dans la soirée du 28 avril et le mardi matin 29 avril à l'hôtel Bellevue Palace de Berne. Les chefs de secrétariat ont échangé leurs vues sur l'actualité, notamment la hausse des prix des produits alimentaires dans le monde et la sécurité et la sûreté du personnel. À l'issue des débats sur la question des prix, le Conseil a publié un communiqué sur l'action concertée des Nations Unies face à la hausse mondiale des prix des produits alimentaires, qui est joint en annexe au présent rapport.
3. Les chefs de secrétariat ont remercié Édouard Dayan, Directeur général de l'UPU, pour les excellentes dispositions que lui-même et ses collègues avaient prises pour la session.
4. Le présent rapport rend compte de la première session ordinaire de 2008.
5. Au nom des autres membres du Conseil, le Secrétaire général a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire du Conseil des chefs de secrétariat, Thomas Stelzer. Il a également souhaité la bienvenue *in absentia* au nouveau Directeur général du Fonds monétaire international, Dominique Strauss-Kahn. Il a regretté que la Haut-Commissaire aux droits de l'homme sortante, Louise Arbour, n'ait pu participer à la session et a salué le dévouement avec lequel elle s'était acquittée de ses fonctions au sein de l'Organisation. Il a souligné que M<sup>me</sup> Arbour avait aidé à mettre en œuvre une conception plus équilibrée de l'ensemble des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels, et qu'elle laissait derrière elle un dispositif renforcé pour les droits de l'homme, reposant sur la justice et le principe de responsabilité. Les chefs de secrétariat ont fait part de leur admiration à l'égard de ce qu'elle avait accompli.



## **Ordre du jour**

6. L'ordre du jour de la première session ordinaire de 2008 était le suivant :
  1. Adoption de l'ordre du jour.
  2. Rapports des comités de haut niveau :
    - a) Groupe des Nations Unies pour le développement;
    - b) Comité de haut niveau sur la gestion;
    - c) Comité de haut niveau sur les programmes.
  3. Questions diverses.

## **II. Rapports des comités de haut niveau**

### **A. Groupe des Nations Unies pour le développement**

7. L'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement et Président du Groupe des Nations Unies pour le développement a commencé à présenter son exposé en soulignant qu'il s'adressait pour la première fois au Conseil depuis l'intégration officielle du Groupe dans la structure de ce dernier. Il a ensuite passé en revue les principales activités en cours et les progrès de l'intégration du Groupe dans la structure du Conseil en tant que troisième pilier.

8. Dix-huit mois environ après le lancement des projets pilotes « Unis dans l'action », les premiers résultats et les défis à relever avaient été présentés de façon détaillée dans les rapports gouvernementaux des pays pilotes et les rapports d'évaluation des équipes de pays des Nations Unies.

9. L'un des principaux enseignements tirés était que les gouvernements devaient jouer un rôle moteur et s'engager pour que les activités menées par tous les organismes des Nations Unies concernés répondent aux priorités nationales. Les équipes affectées aux pays pilotes s'employaient à entretenir des relations avec les gouvernements, à prêter attention aux priorités nationales et à trouver les moyens de tirer parti d'un plus large éventail de ressources au sein du système des Nations Unies.

10. Il était encourageant de constater que les organismes non résidents s'étaient davantage engagés aussi bien dans la programmation que dans l'exécution des programmes. Une définition plus claire des fonctions et des responsabilités et une meilleure compréhension des tâches et des compétences de chaque intervenant avaient contribué à former des équipes et à entretenir une confiance mutuelle.

11. Les projets pilotes avaient notamment mis en évidence la nécessité d'une programmation conjointe. Les équipes de pays des Nations Unies étudiaient activement la façon dont les organismes des Nations Unies pouvaient répondre aux priorités nationales en menant conjointement des activités d'analyse, de réflexion, d'établissement de priorités et de planification. Il restait toutefois un problème majeur, celui de traduire la volonté de cohésion en initiatives concrètes.

12. Le Groupe des Nations Unies pour le développement s'attacherait à faciliter l'application des enseignements tirés des projets pilotes dans tous les autres pays

concernés, mais avant tout dans les pays dont le gouvernement attendait des organismes des Nations Unies une programmation plus cohérente et plus adaptée, ainsi que dans les pays commençant à exécuter un nouveau programme dans le contexte du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Il le ferait également de façon systématique pour les enseignements qui seraient tirés des projets pilotes et de l'observation des autres pays qui accomplissaient de grands progrès sur le plan de l'efficacité.

13. En coordination avec le Comité de haut niveau sur la gestion, le Groupe des Nations Unies pour le développement ferait une place large à l'harmonisation des pratiques de fonctionnement et à l'appui nécessaire apporté par le Siège aux projets pilotes et aux équipes de pays des Nations Unies.

14. Le Groupe des Nations Unies pour le développement continuerait de mener ses activités selon les orientations déjà établies et dans le cadre de l'examen triennal complet, c'est-à-dire dans un cadre intergouvernemental concret et satisfaisant pour les activités à mener à l'échelon national.

15. S'agissant du réseau de coordonnateurs résidents, le Président du Groupe des Nations Unies pour le développement a mentionné, parmi les faits nouveaux positifs, les exposés organisés par 16 organismes et départements à l'intention des nouveaux coordonnateurs. Les équipes de directeurs régionaux menaient actuellement des entretiens d'évaluation pour tous les coordonnateurs. Ces équipes étaient élargies afin de comprendre la plupart des entités représentées dans les équipes de pays des Nations Unies.

16. Il convenait de noter tout particulièrement l'intérêt accru des organismes des Nations Unies pour la fonction de coordonnateur résident. Actuellement, 29 % des coordonnateurs ne venaient pas du Programme des Nations Unies pour le développement (contre 19 % en 2002). En outre, parmi les candidats proposés au Secrétaire général en mars 2008, 50 % ne faisaient pas partie du personnel du Programme.

17. Il était cependant difficile de trouver suffisamment de candidats qualifiés pour occuper ces postes de coordonnateur résident. Il y avait deux raisons à ce déclin de l'intérêt pour la fonction : premièrement, les tâches étaient devenues plus complexes et les responsabilités plus grandes, notamment en raison des problèmes de sécurité, tandis que les pouvoirs et les ressources n'avaient pas changé; deuxièmement, la qualité du réseau de coordonnateurs résidents dépendait en grande partie de la volonté de tous les organismes de promouvoir les meilleurs candidats à ces postes de coordonnateur, alors qu'il demeurait un problème de concurrence entre ces postes et les perspectives internes d'avancement.

18. Il était en outre difficile de nommer des femmes à des postes de coordonnateur résident. L'objectif prioritaire d'équilibrage des effectifs féminins et masculins devait néanmoins être maintenu. Les organismes du système des Nations Unies devaient s'engager à assumer leur responsabilité collective à l'égard de la fonction de coordonnateur et devaient redoubler d'efforts pour proposer à ces postes des candidates possédant les qualifications requises.

19. Des progrès considérables avaient été accomplis sur les plans de la restructuration du Groupe des Nations Unies pour le développement et de son intégration au Conseil en tant que troisième pilier. Ainsi :

a) L'organisation du Groupe avait été nettement simplifiée; il existait maintenant cinq groupes de travail, et non plus 19;

b) Le Groupe consultait régulièrement les deux autres entités piliers du Conseil, à savoir le Comité de haut niveau sur la gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes, et les programmes de travail des trois entités piliers étaient actuellement analysés en vue d'établir une division claire des tâches;

c) On avait procédé à un détachement entre le Bureau du Groupe et le secrétariat du Conseil de manière à faciliter l'intégration du Groupe dans le Conseil et la coopération entre les entités piliers;

d) Le Bureau du Groupe s'appellerait désormais Bureau de la coordination des activités de développement afin de mieux rendre compte de sa double fonction consistant à appuyer techniquement le Groupe et à coordonner les activités à l'échelon national par l'intermédiaire du réseau de coordonnateurs résidents.

20. L'équipe dirigeante du Groupe des Nations Unies pour le développement comprendrait un vice-président au rang de sous-secrétaire général, qui viendrait de l'une des institutions spécialisées. Les consultations sur la question se trouvaient déjà à un stade avancé et la nomination du vice-président devait avoir lieu d'ici peu.

21. Dans la nouvelle structure adoptée, il convenait de noter l'établissement d'un groupe consultatif, composé de membres permanents et de membres nommés par roulement, qui serait plus représentatif que le Comité exécutif tout en restant suffisamment réduit pour conserver son efficacité. Cette entité se bornerait à donner des conseils, les décisions étant prises par le Groupe dans son ensemble pour les questions techniques et par le Conseil pour les questions d'ordre général.

22. Les critères d'admission dans le groupe consultatif avaient certes été établis et adoptés à l'issue de consultations approfondies, mais il restait à s'entendre sur la composition exacte du groupe. Cela se ferait dans peu de temps en tenant compte de la nécessité de reconnaître la contribution des organismes non résidents sur les plans analytique et normatif. Dans cette optique, mais aussi pour renforcer les liens entre les structures régionales et nationales et favoriser la cohérence au plan régional, il était convenu que les commissions régionales seraient régulièrement tenues informées de l'ordre du jour et qu'un représentant des commissions serait invité à participer aux travaux du groupe consultatif lorsque ceux-ci porteraient sur des questions régionales.

23. Répondant au rapport du Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, le Conseil des chefs de secrétariat a noté avec satisfaction la tendance positive à une plus large participation aux travaux du Groupe et a encouragé ce dernier à poursuivre dans cette voie.

24. Après avoir pris note du rapport du Groupe des Nations Unies pour le développement et l'avoir approuvé, le Conseil des chefs de secrétariat a demandé à être tenu informé des faits nouveaux et des difficultés concernant le réseau de coordonnateurs résidents, car celui-ci contribuait de façon essentielle à l'exécution coordonnée, cohérente et fructueuse des programmes au plan national par les organismes des Nations Unies.

## B. Comité de haut niveau sur la gestion

25. Le Président du Comité de haut niveau sur la gestion a informé le Conseil des chefs de secrétariat des activités menées récemment par le Comité, qui avaient principalement porté sur deux grands objectifs, poursuivis en parallèle :

a) L'amélioration de la structure, des procédures et des mécanismes fonctionnels du Comité; et

b) L'élaboration de son programme de travail pour les deux ou trois prochaines années, au vu des conclusions du Groupe de haut niveau sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, du plus récent examen triennal des activités opérationnelles de développement et de tout autre mandat interinstitutions pertinent, une attention particulière étant accordée aux besoins se faisant jour sur le plan national et nécessitant un examen approfondi et l'adoption d'orientations au niveau central.

26. Le Comité de haut niveau sur la gestion a regroupé au sein de sa structure institutionnelle un nombre plus important d'organes et d'acteurs : outre les trois réseaux dont les services sont assurés par le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination – soit le Réseau ressources humaines, coprésidé par l'ONU et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); le Réseau finances et budget, coprésidé par l'ONU et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA); et le Réseau technologies de l'information et des communications, présidé par le Programme alimentaire mondial (PAM) –, le Comité de haut niveau sur la gestion comprend maintenant le réseau des chefs des services d'achat, de création récente, qui est présidé par le PAM et dont le secrétariat est assuré par le Bureau de l'appui aux achats à Copenhague, et le réseau des conseillers juridiques, qui est présidé par le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et soutenu par son bureau.

27. Parallèlement à ces améliorations structurelles et dans le but de décloisonner les fonctions afin de favoriser un soutien administratif mieux adapté aux besoins de la programmation, le Comité de haut niveau sur la gestion a consacré des efforts considérables à l'accroissement de sa « perméabilité » à la fois sur le plan interne, en promouvant la communication et la coordination entre ses réseaux, et sur le plan externe, en renforçant ses relations et en améliorant la coopération avec les autres mécanismes interinstitutions du système des Nations Unies, tels que la Commission de la fonction publique internationale (CFPI), le Corps commun d'inspection (CCI) et les représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies.

28. S'inscrivant dans une pratique établie de mise en commun et de coordination des informations, devenue encore plus critique à la suite de l'intégration du Groupe des Nations Unies pour le développement dans le mécanisme du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, les trois entités avaient entrepris un processus de consultations périodiques en partant du principe que, dans le domaine de la gestion, les débats susceptibles d'avoir des incidences pour le système des Nations Unies seraient coordonnés par le Comité de haut niveau sur la gestion et ses réseaux afin de faciliter un examen et une adhésion élargis; le Groupe des Nations Unies pour le développement, pour sa part, fournirait des orientations et un appui pour l'application de solutions sur le plan national et, de manière plus générale, pour les besoins se faisant jour au niveau des pays.

29. S'agissant des résultats de la quinzième session du Comité de haut niveau sur la gestion, tenue les 17 et 18 mars 2008 au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), à Rome, le Président du Comité a remercié Jacques Diouf de l'accueil et du soutien remarquables offerts par la FAO au cours de la session.

30. Outre le débat sur la sécurité du personnel, qui a donné lieu à des conclusions et à des recommandations inscrites à l'ordre du jour des journées d'étude du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, le Comité de haut niveau sur la gestion a abordé plusieurs autres questions importantes. Il a notamment :

a) Confirmé qu'il était en faveur du renforcement des liens institutionnels entre le Comité de haut niveau sur la gestion et les représentants des services de vérification interne des comptes des organismes des Nations Unies, et approuvé le cadre conceptuel et le mode de fonctionnement d'un accord de partenariat avec ces représentants visant à promouvoir la mise en commun de données d'expérience et de connaissances dans les domaines présentant un intérêt commun;

b) Recommandé que les représentants des chefs de secrétariat qui participeraient sous peu à Rome à la réunion du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies fassent, dans les limites des hypothèses actuarielles, des propositions concernant :

i) Des changements qui favoriseraient la mobilité du personnel grâce à une transférabilité accrue des prestations de retraite; et

ii) Des modifications au système d'ajustement des pensions en vue de compenser les effets de l'affaiblissement du dollar des États-Unis, sous réserve d'un examen global des ajustements structurels aux régimes de retraite du personnel des Nations Unies qui pourraient s'avérer nécessaires en raison de l'évolution à long terme de la valeur externe du dollar des États-Unis;

c) Décidé d'organiser un débat à l'échelle du système en vue d'élaborer une recommandation commune concernant des normes harmonisées pour les voyages en avion, compte dûment tenu de la spécificité des travaux et des mandats des différentes composantes du système et à la lumière, d'une part, des recommandations et conclusions de la CFPI, du CCI et des médecins et, d'autre part, d'une analyse comparative des normes appliquées par les États Membres et d'autres organisations internationales;

d) Encouragé les organisations qui avaient adopté les mêmes progiciels de gestion intégrés à intensifier la mise en commun des renseignements et des données d'expérience concernant les difficultés de mise en œuvre et les questions de méthode et d'application. Les organisations ayant atteint un stade plus avancé dans la mise en œuvre de ces progiciels pourraient ainsi fournir conseils et soutien à celles qui en étaient à un stade moins avancé et, peut-être, leur permettre d'éviter perte de temps et gaspillage de ressources.

31. Le Président du Comité de haut niveau sur la gestion a donné au Conseil des chefs de secrétariat un aperçu de l'orientation et des prochaines étapes du plan d'action pour l'harmonisation des pratiques de fonctionnement des organismes des Nations Unies, qui avait été élaboré par le Comité et dont les composantes constituaient les éléments de base de son programme de travail pour les deux ou trois prochaines années.

32. Suite à la réaction positive des chefs de secrétariat à la lettre du Président en date du 5 mars 2008, le Comité de haut niveau sur la gestion a approuvé le lancement de son plan d'action pour l'harmonisation des pratiques de fonctionnement des organismes des Nations Unies, qui fait partie d'une proposition de mobilisation des ressources devant être présentée aux États Membres dans le but de les renseigner sur cette initiative et de solliciter des contributions extrabudgétaires.

33. En sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat, le Secrétaire général transmettrait la proposition de mobilisation des ressources aux États Membres. Parallèlement, les Représentants permanents de la République-Unie de Tanzanie et de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui coprésidaient les consultations de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle du système, avaient invité le Secrétaire général à présenter un exposé informel à l'Assemblée au sujet de cette initiative à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-deuxième session, en mai 2008. Il s'agirait d'une excellente occasion de fournir aux États Membres des détails supplémentaires sur chaque projet prévu dans le plan d'action et de susciter une prise de conscience de la manière la plus transparente possible.

34. Le Président du Comité de haut niveau sur la gestion a souligné que le plan portait exclusivement sur les fonctions et méthodes relevant des chefs de secrétariat et que le Comité avait entrepris une harmonisation dans des domaines qui étaient la prérogative des chefs de secrétariat.

35. Le Président a rappelé que le plan d'action avait été élaboré sous la direction d'un groupe directeur présidé par le Vice-Président du Comité de haut niveau sur la gestion, Denis Aitken, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et composé des présidents des réseaux du Comité, du Directeur du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat et du Secrétaire du Comité. Suite à l'intégration dans la structure du Comité du réseau des chefs des services d'achat et du réseau des conseillers juridiques, et compte tenu du rôle essentiel des organismes des Nations Unies ayant une présence bien établie sur le terrain dans la réalisation des objectifs définis dans le plan d'action, le groupe directeur a été élargi en mars 2008, de sorte que les présidents des deux nouveaux réseaux ainsi que les représentants du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) auprès du Comité de haut niveau sur la gestion y siégeaient désormais.

36. Il a été noté que les représentants du personnel et la CFPI avaient estimé que le travail accompli par le Comité était une étape importante vers une cohérence accrue et par là même une meilleure exécution des programmes des organismes des Nations Unies, et qu'ils avaient confirmé leur soutien et leur engagement à l'égard de la mise en œuvre de cette initiative.

37. Les organismes siégeant au Comité de haut niveau sur la gestion pouvaient volontairement s'engager à participer à n'importe lesquelles des initiatives proposées (approche sectorielle). Par la suite, des groupes de travail d'organisations intéressées seraient constitués sous la direction d'un organisme chef de file, responsable en dernier ressort des résultats obtenus et ayant l'autorité et la responsabilité nécessaires à l'égard des ressources affectées au projet mené.

38. Le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat demeurerait pour sa part chargé des fonctions centrales de contrôle, de coordination et d'établissement de

rapports pour l'ensemble des projets faisant partie du plan d'action, ce qui permettrait de préserver l'unité en matière d'orientation et de mise en jeu de la responsabilité au sein des membres du Conseil des chefs de secrétariat et des États Membres apportant leur soutien financier.

39. Le Conseil a de nouveau souligné que la proposition du Comité témoignait d'une nouvelle volonté, dans l'ensemble du système des Nations Unies, de véritablement réaligner et harmoniser les méthodes de travail, en réponse aux demandes d'ordre politique concernant la cohérence et l'efficacité du système des Nations Unies.

40. Reconnaissant qu'il est nécessaire que les hauts responsables disposent d'un mandat fort pour mener à bien un tel effort conjoint d'harmonisation des méthodes de travail, les chefs de secrétariat ont réitéré leur appui au plan de travail mis au point par le Comité et l'importance qu'ils lui accordaient.

41. Le Comité a, pour conclure, exprimé son soutien et son adhésion aux décisions et recommandations du Comité de haut niveau à sa quinzième session, et en particulier à la mise en œuvre du plan d'action pour l'harmonisation des méthodes de travail au sein du système des Nations Unies.

### **C. Comité de haut niveau sur les programmes**

42. Le Président du Comité de haut niveau sur les programmes a présenté le rapport du Comité sur les travaux de sa quinzième session, le premier depuis l'examen de son rôle et de son fonctionnement par le Conseil des chefs de secrétariat (CCS). Les conclusions de cet examen avaient amené le Comité à s'interroger sur ses responsabilités, notamment vis-à-vis du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Comité de haut niveau sur la gestion, et à réfléchir à ses relations avec le Comité des politiques du Secrétaire général. Dans un souci de cohérence, il a été proposé que les présidents et vice-présidents des trois comités du CCS se réunissent régulièrement pour harmoniser leurs ordres du jour. Le Comité de haut niveau sur les programmes organiserait également une réunion intersessions en juillet 2008 pour arrêter son prochain plan de travail.

43. En 2007, le CCS avait entériné la proposition du Comité d'évaluer les projets pilotes mis en œuvre dans le cadre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. La première étape de ce processus, qui consistait à étudier la viabilité de cette évaluation, était bientôt terminée. Le processus d'évaluation à plus long terme, qui était encore en cours et complétait l'état des lieux initial, permettrait de mesurer et de quantifier les objectifs avec précision. Les résultats obtenus jusqu'alors étaient encourageants et corroboraient les conclusions favorables de l'état des lieux.

44. L'année précédente, le Comité de haut niveau sur les programmes avait consacré l'essentiel de ses travaux aux changements climatiques, le CCS lui ayant demandé de préparer la participation du système des Nations Unies à la Conférence de Bali sur ce thème. Le Président a fait remarquer qu'aucun autre dossier n'avait encore fait l'objet d'un engagement si unanime des organismes des Nations Unies. Il a remercié le Vice-Président de la détermination avec laquelle il avait dirigé les consultations et salué la contribution de toutes les institutions. Le document issu de ces travaux, qui portait sur la coordination des organismes des Nations Unies face aux changements climatiques, avait reçu un accueil favorable des Parties à la



Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'étaient mises à attendre encore plus de coordination dans l'action du système. Les travaux du Comité avaient aussi inspiré le rapport d'ensemble du Secrétaire général et la liste des activités du système des Nations Unies, présentés à l'Assemblée générale lors du débat thématique sur les changements climatiques, en février 2008. Les vues exprimées à cette occasion par les États Membres, ainsi que les recommandations du secrétariat de la CCNUCC sur la mise en œuvre de la Feuille de route de Bali par le système des Nations Unies, avaient servi de base aux discussions du Comité, en mars 2008. Celui-ci avait élaboré un projet de décision à soumettre à l'examen du CCS. Si ce dernier l'approuvait, le Comité continuerait à superviser la coordination de l'action des organismes des Nations Unies face aux changements climatiques.

45. Le Président du Comité a remercié la Vice-Secrétaire générale de son exposé sur l'état d'avancement des travaux du Comité et du Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique. Il a pris acte de la diversité des problèmes à traiter pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire, notamment dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, et a assuré le CCS de la détermination du Comité à rester impliqué et à soutenir l'action menée dans ce sens à l'échelle du système.

46. Le Président a ajouté que le Comité de haut niveau sur les programmes avait aussi entendu un compte rendu du Sous-Secrétaire général sur les retombées des stratégies intégrées de consolidation de la paix. Le Comité avait réfléchi aux moyens pour le système des Nations Unies d'assumer au mieux sa nouvelle responsabilité en s'inspirant des enseignements tirés de l'expérience des premiers pays concernés, le Burundi et la Sierra Leone.

47. Le Président a fait remarquer avec satisfaction que le Comité avait mené à terme certains de ses travaux, notamment la panoplie de mesures garantissant la prise en compte généralisée des objectifs de plein-emploi et de travail décent, élaborée sous la direction de l'Organisation internationale du Travail (OIT), et le *Guide pratique interorganisations sur le renforcement des capacités commerciales*, réalisé sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). Ces réalisations pourraient servir d'exemple pour amener les organismes des Nations Unies à coordonner leurs efforts dans d'autres domaines importants.

48. Le Directeur général de l'ONUDI a salué la contribution des organismes au *Guide pratique*. Il a rendu compte au CCS des conclusions de la consultation de Vienne sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies, qui s'était tenue les 4 et 5 mars 2008. Le Directeur général de l'OIT a remercié les institutions qui s'étaient livrées à une auto-évaluation et avaient mis en œuvre la panoplie de mesures, et rappelé aux autres de le faire rapidement afin qu'il puisse en rendre compte au Conseil économique et social.

### **Stratégie unifiée du système des Nations Unies face aux changements climatiques**

49. Le Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques a rendu compte au CCS des conclusions de la première réunion du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, qui s'est tenue à Bangkok du 31 mars au 4 avril 2008. N'étant pas un

agent de réalisation, le secrétariat de la Convention a donné la priorité à la coopération, afin de s'assurer que les décisions prises par les gouvernements se concrétisent sur le terrain, en particulier dans les pays en attente d'une aide. Il a donc remercié le Conseil d'avoir veillé à l'unité d'action des organismes des Nations Unies dans leur réponse aux changements climatiques. Il a rappelé que l'accord qui devrait être conclu à Copenhague en 2009 énoncerait les mesures que les pays auraient à mettre en œuvre sur le terrain pour limiter leurs émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux changements climatiques. Il a mis l'accent, à cet égard, sur le rôle qu'auraient à jouer les organismes des Nations Unies dans les différents pays, sous la direction du coordonnateur résident.

50. Il a rappelé que la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui s'était tenue à Bali (Indonésie) avait officiellement marqué le coup d'envoi des négociations, arrêté un ordre du jour et fixé une date butoir pour la conclusion des négociations. Les pays n'étaient pas tous d'accord sur ces dispositions, qui revenaient sur la table des négociations. Le sommet de Bangkok avait servi de cadre aux sessions des deux organes qui constituaient les axes de négociation parallèles : d'une part, l'action concertée à long terme au titre de la Convention et, d'autre part, les engagements de l'après-Kyoto.

51. La réunion de Bangkok avait donné lieu à un programme de travail axé sur une coopération à long terme, qui reprenait les 23 points du Plan d'action de Bali, groupés en cinq catégories : projet commun, atténuation, adaptation, technologie et financement. Par ailleurs, le Groupe de travail spécial avait fait une référence appuyée aux corrélations entre ses travaux et ceux des autres organes subsidiaires créés au titre de la Convention, ce qui permettait d'établir des correspondances avec les domaines d'intervention recensés par le Comité de haut niveau sur les programmes (adaptation, transfert de technologie, renforcement des capacités, réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, et atténuation et financement des activités d'atténuation des pays en développement). Le secrétariat de la Convention était disposé à travailler avec d'autres partenaires pour faire avancer ces questions, et à jouer un rôle de chef de file en coordonnant les anciennes et les nouvelles activités prescrites associées à des travaux sur le terrain.

52. Le Secrétaire exécutif a souligné les progrès accomplis en matière d'adaptation aux changements climatiques. Le Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, lancé en 2007, avait pour objectif d'aider toutes les parties à mieux appréhender et évaluer les incidences des changements climatiques, leur vulnérabilité et les solutions qu'elles pouvaient envisager pour s'adapter à ces changements, afin d'adopter des décisions éclairées sur les mesures à prendre. À ce jour, plus d'une centaine d'organisations dans le monde, des grandes institutions intergouvernementales aux petites organisations non gouvernementales, s'étaient associées aux activités de ce programme.

53. Il a ajouté que le programme de travail de Bangkok prévoyait pour le système des Nations Unies deux points d'ancrage dans le processus de négociation : d'une part, il invitait les observateurs (y compris les organismes des Nations Unies) à communiquer des informations complémentaires, leurs points de vue et leurs propositions sur les points abordés dans le Plan d'action de Bali, notamment dans les cinq domaines énoncés par le Comité et, d'autre part, il appelait les autres

mécanismes intergouvernementaux à prendre acte du programme de travail arrêté à Bali de manière à enrichir le processus de Bali des conclusions de leurs échanges.

54. Le Secrétaire exécutif a ajouté que la deuxième phase des travaux du processus engagé au titre du Protocole de Kyoto avait bien commencé. Il s'agissait de réexaminer les règles qui régissaient et définissaient les engagements des parties visées à l'annexe I concernant la réduction des émissions. La responsabilité du transport aérien et maritime international faisait l'objet d'une attention accrue, car le Protocole de Kyoto avait prévu des travaux dans le cadre de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de l'Organisation maritime internationale (OMI). Toutefois, les États parties n'étaient pas tous d'accord pour inclure ces deux secteurs dans la Convention à la phase suivante. Cette question gagnerait donc à être débattue plus largement entre les organismes du système des Nations Unies, pour appuyer l'action des gouvernements et conformément à leur mandat.

55. En résumé, le système avait trois tâches importantes à accomplir pour avancer dans la bonne direction : a) participer aux négociations pendant les deux années à venir; b) donner suite aux mandats déjà définis par le processus de négociation; et c) agir en concertation, dans les différents pays, pour les aider à prendre des mesures d'adaptation et d'atténuation.

56. Le Vice-Président du Comité de haut niveau sur les programmes a présenté le projet de décision du Comité, en faisant remarquer qu'il était essentiel de tenir compte de l'évolution des délibérations intergouvernementales, tout en proposant des stratégies proactives dans les nouveaux secteurs clefs. Il a cité une lettre du 25 avril 2008, adressée au Secrétaire général par les Amis de la Terre, qui saluaient les nouveaux travaux engagés par le CCS pour améliorer la coordination des organismes des Nations Unies dans leur action face aux changements climatiques.

57. Le Comité avait décidé que le mécanisme de coordination utilisé pour mener à bien ces travaux devait rester léger et souple, et porter sur des questions centrales susceptibles d'évoluer au fil du temps. Les mesures visant à réaliser les cinq objectifs définis dans le projet de décision seraient prises en fonction des engagements exprimés par les participants. La coordination serait renforcée dans les principaux domaines, à l'aide des mécanismes en vigueur ONU-Énergie, ONU-Eau et ONU-Océans, et on s'efforcerait de régler les problèmes les plus urgents. Les dispositifs d'aide en vigueur aux niveaux national et régional apporteraient aux pays les services et les moyens dont ils avaient besoin. Comme l'avait décidé le CCS, on continuerait à travailler à l'adoption de pratiques écologiques au sein de l'ONU. Enfin, pour faciliter les échanges d'informations, le dialogue et le suivi des résultats, on mettrait en ligne la liste des activités des organismes des Nations Unies.

58. Les chefs de secrétariat ont salué les travaux entrepris à ce stade par le Comité. Le projet de décision du Comité, les activités mises en train par les organismes des Nations Unies et les conclusions de la première réunion du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques leur ont inspiré les observations suivantes :

a) Le changement climatique étant un problème mondial, il appelait des solutions applicables à l'échelle mondiale, de portée générale, et intégrées. Les chefs de secrétariat ont fait valoir que le Secrétaire général devait être en première ligne dans l'action menée par les Nations Unies pour faire aboutir les négociations

sur le changement climatique. Dans le même temps, les pays en développement demandaient à bénéficier d'une aide à plus long terme dans l'optique de l'après-Kyoto, et les organismes des Nations Unies se devaient de leur apporter une réponse concertée;

b) Les chefs de secrétariat ont insisté sur le rôle moteur que devait jouer le système des Nations Unies dans la mise en œuvre des changements. En particulier, ils se sont inquiétés du risque de morcellement des problèmes, et des déséquilibres qu'il risquait d'entraîner, si la lutte contre le changement climatique s'inscrivait dans une démarche trop sectorielle. Le CCS devrait chercher à répondre aux attentes que suscitait le système, tout en maîtrisant le coût de transaction des différents mécanismes de coordination;

c) Les changements qui risquaient de se produire dans la structure de la production et les habitudes de consommation affecteraient lourdement de nombreuses entreprises. Il importait que le système des Nations Unies étudie les conséquences, sur la production, des mesures prises pour lutter contre le changement climatique, afin d'éviter que le prix de l'énergie ne pénalise les pauvres, de prévenir les délocalisations et la fuite des capitaux dans les secteurs qui consommaient beaucoup d'énergie, de définir des politiques fiscales favorables à la commercialisation des technologies propres, et d'utiliser le marché des droits d'émission de carbone pour créer des emplois. L'OIT cherchait à mieux comprendre ces changements et à utiliser les outils dont elle disposait dans quatre domaines : la protection sociale, le dialogue social – notamment au sein des entreprises au niveau national –, l'analyse des marchés de l'emploi et le renforcement des capacités. Elle avait lancé, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Confédération syndicale internationale et l'Organisation internationale des employeurs, une initiative visant à développer des emplois écologiques. L'ONUDI était aussi à l'origine d'une initiative en faveur d'une industrie respectueuse de l'environnement;

d) Compte tenu de la place centrale de la question de l'énergie dans les débats sur le changement climatique, ONU-Énergie avait réparti ses travaux dans trois modules : l'accès à l'énergie, dont s'occupaient le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU; l'utilisation rationnelle de l'énergie, sous la responsabilité de l'AIEA, de l'ONUDI et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat); et les énergies renouvelables, sous la direction de la FAO, du PNUE et de l'UNESCO. ONU-Énergie comptait faire paraître prochainement un guide sur la répartition des tâches au sein du système;

e) Les chefs de secrétariat ont relevé que le projet de décision que leur avait soumis le Comité faisait une large place aux sciences et aux dispositifs d'évaluation, de suivi et d'alerte rapide. L'Organisation météorologique mondiale (OMM), en collaboration avec l'UNESCO, devait mettre en place un réseau fondé sur la connaissance dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Les progrès de la connaissance scientifique du système climatique contribueraient à enrichir ce réseau mondial d'observation, et le développement des moyens à l'échelle locale et régionale permettrait d'affiner les prévisions météorologiques. La troisième Conférence mondiale sur le climat, qui se tiendrait à Genève du 31 août au 4 septembre 2009, traiterait de l'utilisation des prévisions météorologiques dans la prise de décisions, à la fois sous l'angle du changement climatique et de la variabilité du climat. L'OMM parachevait aussi la

mise en œuvre d'un réseau de centres climatologiques régionaux chargé de fournir des renseignements par le biais de services d'assistance météorologique, et qui serait aussi utile dans le domaine de la sécurité alimentaire;

f) Le secteur des technologies de l'information et des communications, y compris le matériel informatique, était responsable d'environ 2,5 à 3 % des émissions de gaz à effet de serre, mais il pouvait aussi aider à réaliser des réductions d'émission et des économies d'énergie considérables dans tous les secteurs de l'économie, grâce à l'utilisation de techniques à haut rendement énergétique. Les applications de la télédétection dans les systèmes d'observation mondiale étaient de bons exemples de la coopération des organismes des Nations Unies au service de la protection de l'environnement. Il y avait plusieurs fronts sur lesquels ils pourraient se battre, à l'avenir, pour encourager l'adoption de pratiques écologiques : par exemple, abandonner l'utilisation de papier, mettre en place des normes de télécommunications plus performantes et avoir plus souvent recours aux téléconférences et aux vidéoconférences;

g) Le mécanisme de consultation intergouvernemental avait désigné le développement des transferts de technologie comme un objectif prioritaire. Des consultations étaient en cours entre le DAES et le Gouvernement chinois pour organiser, en novembre 2008, une conférence sur le changement climatique et la coopération, l'innovation et les échanges en matière de technologie. Cette manifestation viendrait compléter les travaux de la quatorzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui aurait lieu à Poznan (Pologne) en décembre 2008;

h) Il importait de souligner les progrès accomplis dans les discussions sur le transport aérien et maritime international qui avaient émaillé la réunion de la Convention à Bangkok. À l'issue de la trente-sixième session de son assemblée, en septembre 2007, l'OACI a créé le Groupe sur l'aviation internationale et les changements climatiques. Son programme d'action serait arrêté en 2009, après avoir été examiné au cours d'une réunion de haut niveau et au vu des délibérations de la quinzième session de la Conférence des Parties. Dans le cadre de l'initiative des Nations Unies visant à réduire leur impact sur le climat, l'OACI avait aussi mis au point un calculateur des émissions de dioxyde de carbone imputables aux avions. Elle organiserait, les 18 et 19 juin 2008, à Montréal (Canada), un atelier sur les marchés des droits d'émission de carbone et les émissions produites dans le secteur aéronautique. À sa cinquante-septième session, du 31 mars au 4 avril 2008, le Comité de la protection du milieu marin de l'OMI avait arrêté des amendements à l'annexe VI de la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, qui prévoyaient de réglementer les émissions de gaz d'échappement des navires, de manière à réduire davantage la pollution de l'atmosphère. Ces amendements devaient être adoptés en octobre 2008, pour prendre effet en février 2010. Par ailleurs, une étude réalisée en 2000 par l'OMI avait révélé que le transport maritime était responsable d'environ 1,8 % des émissions de gaz à effet de serre. Six ans plus tard, le rapport Stern sur les conséquences économiques des changements climatiques a montré que, sur la part des émissions de gaz à effet de serre produites par l'ensemble du secteur des transports, 14 % du total, seulement un dixième, soit 1,4 %, était imputable au transport maritime. Sur cette question, l'OMI a continué à travailler en suivant le plan d'action qu'elle avait adopté précédemment. Outre la mise à jour scientifique de son étude de 2000, elle devait réaliser les trois objectifs de son plan d'action pour juillet 2009, afin d'être en mesure de présenter à la

conférence de Copenhague sur le climat, en décembre 2009, une proposition solide et complète, approuvée d'un commun accord par ses États membres, sur les moyens à mettre en œuvre pour limiter, contrôler et réduire les émissions de gaz carbonique causées par les navires. À cette fin, l'Organisation avait accepté d'accélérer la réalisation de deux des trois objectifs de ce plan d'action. Étant donné que les parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto représentaient quelque 25 % du transport maritime mondial, l'OMI, pour tenter de faire mieux et d'en tirer un avantage maximal pour l'environnement, a considéré qu'il ne fallait pas demander uniquement à ces pays d'assumer l'atténuation des conséquences des gaz à effet de serre produits par le transport maritime international. Elle a donc préconisé de réglementer la réduction des gaz à effet de serre produits par le transport maritime international par un système mondial unique applicable à tous les navires marchands, et pas seulement à certains d'entre eux, et d'exclure ce volet du cadre des négociations à mener dans l'optique de l'après-Kyoto;

i) Le changement climatique avait des répercussions dans d'autres domaines. Le tourisme, par exemple, était un secteur qui, d'un côté, contribuait aux émissions de gaz à effet de serre, à hauteur de 5 %, et de l'autre, subissait les conséquences du changement climatique;

j) Pour illustrer la transition de l'ONU vers des pratiques respectueuses de l'environnement, la Présidente du Comité de haut niveau sur la gestion a signalé que le Gouvernement vietnamien allait faire construire un bureau de l'ONU conforme aux normes écologiques. Elle avait été chargée de rendre compte au CCS des actions symboliques accomplies dans ce sens. Le Secrétaire général a également annoncé que la cérémonie donnant le coup d'envoi des travaux de rénovation du Siège, à New York, aurait lieu le 5 mai 2008. Il espérait que les pays donateurs d'origine, et d'autres, auraient à cœur de contribuer au financement de la modernisation des bâtiments.

59. Le CCS a approuvé le rapport du Comité de haut niveau sur les programmes sur les travaux de sa quinzième session, ainsi que le projet de décision qu'il lui avait soumis. Les membres du Conseil sont convenus de continuer à tout faire pour coopérer, avec ambition mais pragmatisme, dans tous les domaines, pour faire avancer les négociations au titre de la Convention-cadre sur les changements climatiques, sensibiliser le public à ces problèmes et stimuler la volonté politique nécessaire.

### **III. Questions diverses**

#### **Dates des sessions de l'automne 2008 et du printemps 2009**

60. Le CCS a confirmé les dates du vendredi 24 et du samedi 25 octobre 2008 pour tenir sa deuxième session ordinaire de l'année, au Siège de l'ONU.

61. Le CCS a accepté l'invitation du Directeur général de l'UNESCO à tenir sa première session ordinaire de 2009 à Paris, les 6 et 7 avril 2009. Le Directeur général de l'ONUDI a invité le Conseil à tenir sa première session ordinaire de 2010 à Vienne.

## Annexe

### **Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination**

#### **Communiqué de presse**

### **L'action concertée des Nations Unies face à la hausse mondiale des prix des produits alimentaires**

La récente flambée des prix des produits alimentaires dans le monde a pris des proportions inouïes et constitue aujourd'hui une menace mondiale, qui a plongé dans la crise les plus vulnérables, notamment les populations pauvres des villes. Cette crise a des causes multiples : l'augmentation soutenue du prix de l'énergie, le manque d'investissements dans l'agriculture, la hausse rapide de la demande de produits alimentaires, le déséquilibre des échanges commerciaux causé par les subventions, la récurrence de conditions météorologiques défavorables conjuguée à la dégradation de l'environnement, l'octroi de subventions à la production de biocarburants qui prend la place des cultures vivrières, la limitation des exportations, qui conduisent les consommateurs à constituer des réserves ou à acheter sous l'emprise de la panique.

Ce problème a de nombreuses retombées, la plus grave étant la crise dans laquelle il plonge les plus vulnérables. La famine s'étend, les cas de malnutrition grave se multiplient et les organisations humanitaires manquent de moyens pour répondre à ces besoins, notamment parce que les promesses de dons ne sont pas honorées. Face à l'impuissance des gouvernements à résoudre cette crise mondiale, les tensions sociales s'aggravent. La pression inflationniste monte et les déficits commerciaux se creusent dans certains pays.

Les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods, réunis à Berne les 28 et 29 avril 2008 sous la présidence du Secrétaire général de l'ONU, ont arrêté une stratégie commune visant à aider les gouvernements des pays en développement à faire face à la crise alimentaire mondiale, et décidé ce qui suit :

#### **1. D'abord, nourrir ceux qui ont faim**

L'escalade des prix des produits alimentaires affecte durement les populations pauvres des pays en développement. Elle les rend plus vulnérables, les expose à la sous-nutrition, source de graves problèmes de santé, et exacerbe les tensions sociales.

Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination appelle la communauté internationale à débloquer d'urgence les 755 millions de dollars demandés par le Programme alimentaire mondial (PAM), à tenir ses engagements et à faire preuve de souplesse pour répondre aux besoins les plus pressants. Il y a urgence à répondre à cet appel exceptionnel et à verser au PAM les contributions volontaires qui alimentent son budget, afin de subvenir aux nouveaux besoins qu'il a recensés. Sinon, la famine, la malnutrition et l'instabilité sociale risquent encore de prendre une ampleur sans précédent.

## 2. Ensuite, garantir la subsistance des générations futures

Il faut prendre des mesures pour fournir aux agriculteurs des pays en développement l'aide dont ils ont besoin pour leur prochaine récolte. La hausse des prix de l'énergie, des engrais et autres intrants va contraindre les exploitants à limiter les emblavures à la prochaine saison, ce qui risque d'entraîner des pénuries alimentaires encore plus graves l'année prochaine.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a lancé un appel de fonds pour financer une initiative d'urgence destinée à faire retomber les prix des produits alimentaires. Elle demande 1,7 milliard de dollars pour fournir aux pays à faible revenu à déficit vivrier des semences et des intrants destinés à stimuler la production agricole.

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) débloque 200 millions de dollars pour les agriculteurs pauvres des pays les plus touchés par la crise, afin qu'ils se procurent des moyens de production essentiels et relancent leur production alimentaire.

La Banque mondiale réfléchit, avec son Conseil, à la création d'un mécanisme de financement à titre gracieux destiné aux pays pauvres particulièrement fragiles, et de financement plus rapide et plus souple pour les autres.

Nous devons envisager ces problèmes multidimensionnels sur le court, le moyen et le long terme.

### *Le court et le moyen terme*

Les organismes des Nations Unies doivent participer aux interventions en cas de crise, à la mise en place de filets de sécurité d'urgence et à la protection sociale des plus vulnérables, ainsi qu'à l'élaboration rapide de programmes pour l'emploi et la création de revenus.

Le système des Nations Unies doit mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour suivre, évaluer rapidement et analyser l'évolution des prix des produits alimentaires et ses conséquences sur la vulnérabilité des pays à risque, afin d'aider leurs gouvernements à y apporter des réponses.

Dans les pays en crise, les coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire des Nations Unies, les chefs de mission de la Banque mondiale et les équipes de pays des Nations Unies doivent se réunir d'urgence et rencontrer également le PAM et les autres organisations humanitaires, afin d'élaborer des stratégies de soutien aux gouvernements et aux populations vulnérables et de mobiliser l'aide de la communauté internationale pour les mettre en œuvre.

Le Fonds monétaire international (FMI) doit proposer à son Conseil d'administration d'accorder une aide financière supplémentaire aux pays où la hausse des prix des produits alimentaires et du pétrole a entraîné un grave déficit de la balance des paiements.

Le Conseil des chefs de secrétariat demande aux pays qui ont imposé des restrictions à l'exportation de produits alimentaires, réduisant les approvisionnements et contribuant à la hausse des prix, de revoir d'urgence leurs politiques.



*Le moyen et le long terme*

Les organismes des Nations Unies doivent mettre en commun leurs moyens techniques et leurs outils d'analyse pour combler les lacunes en matière de recherche et de connaissances. Ils mettront ainsi à la disposition des gouvernements des informations de qualité qui les aideront dans leurs décisions de relance de la production et de la productivité agricoles.

Pour que les solutions adoptées en vue de résoudre la crise soient efficaces, il est nécessaire d'évaluer les multiples retombées de la crise et d'élaborer des moyens d'intervention au mieux.

À l'échelle nationale, il faut suivre des politiques capables de corriger les distorsions sans perturber l'offre, ainsi que des mesures de soutien budgétaire et de financement de la balance des paiements dans les pays les plus touchés par la crise.

Le Conseil des chefs de secrétariat appelle à la conclusion rapide du Cycle de négociations de Doha pour le développement, afin de réduire les subventions, qui ont des effets de distorsion sur les échanges et ont mis à mal la capacité de production des pays en développement.

*Le long terme*

Le Conseil des chefs de secrétariat souligne qu'il est urgent d'examiner les questions d'ordre structurel et de politique générale qui ont, pour une large part, contribué à la crise, et les problèmes posés par les changements climatiques pour les systèmes de production.

Il faut continuer à étudier les conséquences de la production de biocarburants à la place des cultures vivrières, et remettre à plat toutes les subventions dont elle bénéficie.

Nous devons tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins particuliers de l'Afrique, région la plus touchée, notamment par des programmes régionaux, tels que le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique. À cette fin, nous devons lui donner les moyens de réaliser sa révolution verte, que le Groupe de pilotage pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Afrique a estimés entre 8 et 10 milliards de dollars par an.

La Banque mondiale, le FMI, le FIDA, les banques régionales de développement et les institutions concernées des Nations Unies doivent coopérer à une stratégie à long terme, et notamment de mesures macroéconomiques, visant à augmenter la productivité, la production et la commercialisation dans le secteur agricole, et à répondre à la demande de produits alimentaires.

*Mesures immédiates*

Afin d'élaborer un plan d'action hiérarchisé et de coordonner son application, le Conseil des chefs de secrétariat a décidé de constituer une équipe spéciale sur la crise alimentaire mondiale sous la direction du Secrétaire général, qui regroupera les chefs de secrétariat des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, des institutions de Bretton Woods, ainsi que des entités compétentes du Secrétariat de l'ONU.

*Prochaines réunions*

Les prochaines réunions de haut niveau, dont celles de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, du Conseil économique et social, le Sommet du Groupe des Huit, la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en septembre, et celle de la Conférence internationale du Travail sur l'emploi rural seront l'occasion de réaffirmer la volonté des États de venir à bout de cette crise.

Dans cette optique, le Secrétaire général de l'ONU appelle instamment les dirigeants mondiaux à participer à la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale, qui doit se tenir à Rome du 3 au 5 juin 2008.

---